



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SENS

Sens, le 21 janvier 2022

Le président du tribunal judiciaire de
Sens

et

Le procureur de la République près le
tribunal judiciaire de Sens

à

Monsieur Stéphane BOUCHER
Co-secrétaire national du syndicat
Solidaires Justice
31 Rue de la Grande aux Belles
75010 PARIS

V/Ref : votre courrier du 24 novembre 2021

Monsieur le secrétaire national,

Nous avons l'honneur d'accuser bonne réception de votre courrier du 24 novembre visé en référence, faisant état d'une situation de souffrance au travail du personnel du tribunal judiciaire (TJ) de Sens.

1, rue du Palais de Justice
B.P. 810 - 89108 SENS CEDEX
Téléphone : 03.86.65.86.01
Courriel : p.tj-sens@justice.fr

Pour compléter les réponses apportées précédemment, nous vous informons que l'ensemble des informations que vous avez souhaité porter à notre connaissance ont été communiquées aux chefs de la cour d'appel, lesquels ont décidé l'intervention de la cellule de prévention des risques psycho-sociaux au sein du TJ de Sens. Cette intervention s'est concrétisée par un nombre important d'auditions entre la mi-décembre 2021 et la première semaine de janvier 2022.

Parallèlement, nous avons contacté la présidente du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCT-D) en vue d'envisager des mesures appropriées. La présidente du CHSCT-D ayant été saisie à nouveau le 7 janvier dernier, la réunion d'un CHSCT-D extraordinaire a été décidée et convoquée pour le jeudi 13 janvier 2022. Ce CHSCT-D n'a pas pu valablement se tenir faute de quorum, du seul fait de l'absence de la majorité des organisations syndicales à cette réunion.

Par ailleurs, nous nous sommes assurés personnellement du débranchement de l'écran sur lequel était envoyé le retour vidéo des caméras de surveillance du site principal du TJ de Sens, situé dans le bureau de Madame la directrice de greffe.

En tout état de cause, ce bureau est actuellement inoccupé depuis l'arrêt pour maladie de Madame [REDACTED] le 14 décembre 2021. Ainsi, depuis cette date, aucun agent du tribunal n'a accès au retour vidéo de ce bureau. Dès lors, si certains agents du greffe du tribunal ou certains employés de sociétés intervenant au tribunal ont pu exprimer une souffrance relativement à l'usage qu'ils estimaient en être fait par Madame la directrice de greffe, cette situation n'existe plus depuis le 14 décembre 2021, à tout le moins.

La suppression informatique de ce retour vidéo est en cours, une demande d'intervention de la société chargée de la maintenance du système étant engagée.

S'agissant, enfin, de l'organisation du travail, nous travaillons avec la direction de greffe à revoir les points que les personnels du TJ de Sens évoquent être une cause de risque psychosocial. Nous allons, également, programmer l'intervention d'un psychologue du travail au sein du tribunal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le secrétaire national, l'expression de notre respectueuse considération.

Le procureur de la République
Arnaud LARAIZE

Le président
Jean-Christophe GAYET

